

Mardi 27 AOÛT 2024  
www.sisteronjournal.com

# Sisteron Journal & Val de Durance

Journal d'intérêt local culturel, sportif, commercial et d'annonces légales

## ANNONCE LÉGALE SUR INTERNET

[www.sisteronjournal.com/annonces-legales](http://www.sisteronjournal.com/annonces-legales)

### ANNONCES LÉGALES (ALPES DE HAUTE-PROVENCE)

#### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2023-347-001

**Article 2** : Les annonces judiciaires et légales exigées par les lois pour la validité ou la publicité des procédures ou des contrats pourront être insérées dans les services de publication en ligne, pendant l'année 2022, dans le **SISTERON JOURNAL**.

**Publications à l'adresse** : [www.sisteronjournal.com/annonces-legales](http://www.sisteronjournal.com/annonces-legales)

### SISTERON JOURNAL

123, chemin de la Haute Chaumiane  
04200 SISTERON

TÉL. : 06 62 26 24 38

Mail : [contact@sisteronjournal.com](mailto:contact@sisteronjournal.com)

Date de réception de l'annonce : 26/08/2024 à 16h30

Date de publication de l'annonce sur internet : Mardi 27 août 2024

Ordre : Préfecture des Alpes de Haute-Provence

#### COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

#### Réunion du lundi 26 août 2024

Réunie le 26 août 2024, la commission interdépartementale d'aménagement commercial des Alpes-de-Haute-Provence a rendu un avis favorable sur une demande d'autorisation d'exploitation commerciale préalable à la création de sept cellules d'une surface de vente totale de 4065 m<sup>2</sup> :

- Bois & Chiffons : surface de vente de 800 m<sup>2</sup> ;
- Stokomani : surface de vente de 1400 m<sup>2</sup> ;
- Feu vert : surface de vente de 225 m<sup>2</sup> ;
- Eden parquets : surface de vente de 600 m<sup>2</sup> ;
- Joueclub : surface de vente de 600 m<sup>2</sup> ;
- 2 cellules sans enseigne : surface de vente de 220 m<sup>2</sup> chacune ;

au sein d'un ensemble commercial existant dans la zone commerciale de Val de Durance à Sisteron et déposée par la SCI TER SISTERON.

Le recours prévu aux articles L. 752-17 et R. 752-30 et suivants du code de commerce contre les décisions et avis de la CDAC doit être introduit dans un délai d'un mois devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial - Pôle aménagement commercial - Bâtiment Condorcet - 6, rue Louise Weiss Télédéc 315 - 75703 Paris Cedex 13